

HOCKEY MINEUR BEAUCE-NORD

Ville de Sainte-Marie, 16 février 2016

POLITIQUE D'INSCRIPTION

L'inscription au hockey, pour les jeunes de Ste-Marie, St-Elzéar, Scott, St-Sylvestre, St-Bernard, St-Isidore et St-Lambert pour la saison 2016-2017 aura lieu du 15 avril au 15 mai 2016 via notre site internet.

<http://rapidesbeaucenord.com/>

Après la période officielle des inscriptions, HOCKEY MINEUR BEAUCE-NORD placera sur une liste d'attente, chronologique, les inscriptions reçues après 21 heures le 15 mai 2016. Après cette date, il aura des frais de 50\$ additionnelle pour chaque enfant inscrit.

Si votre enfant est gardien de but, advenant un surplus de gardiens dans une division donnée, les gens du Comité de sélection effectueront une évaluation de tous, et les gardiens ayant le plus de difficultés auront l'opportunité d'être convertis en joueur. Si un gardien refuse cette option, il pourra faire une demande de remboursement. La même démarche s'appliquera pour les avant ou défenseur selon la demande du niveau concerné.

*Peut importe votre niveau, aucune obligation d'avoir un cours de hockey ou une école de patin pour vous inscrire au Hockey Mineur. Ceci inclus les 4 ans.

Les coûts d'inscription seront les suivants:

	RÉSIDENTS			NON-RÉSIDENTS		
	<i>1^{er}</i> <i>enfant</i>	<i>2^{ième}</i> <i>enfant</i>	<i>3^{ième}</i> <i>enfant</i>	<i>1^{er}</i> <i>enfant</i>	<i>2^{ième}</i> <i>enfant</i>	<i>3^{ième}</i> <i>enfant</i>
Jeune de 4 ans	120\$			220\$		
Pré-Novice 1	260\$	235\$	210\$	450\$	425\$	400\$
Pré-Novice 2	260\$	235\$	210\$	450\$	425\$	400\$
Novice	345\$	320\$	295\$	585\$	560\$	535\$
Atome	395\$	370\$	345\$	635\$	610\$	585\$
Pee-wee	395\$	370\$	345\$	635\$	610\$	585\$
Bantam	395\$	370\$	345\$	635\$	610\$	585\$
Midget	395\$	370\$	345\$	635\$	610\$	585\$

Pour les divisions Atome et Pee-wee, les joueurs ne présentant pas les habiletés nécessaires pourraient être orientés vers une solution alternative.

Tout joueur qui sera sélectionné pour une équipe double lettre, aura un déboursé supplémentaire de 190\$. Si le joueur évoluant dans cette catégorie a déjà la gaine, le montant sera de 145\$. De plus, ils devront obligatoirement avoir les bas et la gaine des Rapides de Beauce-Nord. Si un joueur refuse, il sera envoyé à un niveau simple lettre.

Tout joueur inscrit après la période officielle (15 avril au 15 mai 2016), se verra augmenter son inscription de 25\$.

MODALITÉ DE PAIEMENT POUR TOUS: (DE PRÉFÉRENCE ACCES D) ou chèque

Une réduction de 25\$ sera accordée pour le deuxième enfant inscrit, et 50\$ pour le troisième enfant et les suivants.

- Le tiers du paiement immédiatement, le 2^e tiers le 15 juin 2016 et le dernier tiers le 1 août 2016.

ATTENTION

Tout joueur dont les versements ne seront pas acquittés tel que prévu pour le **1^{er} août 2016, se verra refuser l'accès à la glace.**

Pour tout joueur provenant du territoire extérieur de HOCKEY MINEUR BEAUCE-NORD, la candidature d'un joueur sera acceptée en fonction des places disponibles pour chaque division, et en fournissant une preuve de libération de son territoire d'appartenance.

Tout joueur doit d'abord s'inscrire à HOCKEY MINEUR BEAUCE-NORD. Un montant de 25\$ (non remboursable) sera retenu du coût d'inscription pour tout joueur résident ou non-résident qui désirera évoluer dans un autre organisation.

MODALITÉ DE REMBOURSEMENT POUR TOUS

Suite à une demande écrite, pendant et/ou après le camp de sélection des joueurs, d'un parent de joueur expliquant la et/ou les raisons de la demande. Le remboursement des coûts d'inscription d'un joueur sera effectué de la façon suivante;

- Le demandeur devra remettre le reçu qui lui a été remis lors de l'inscription initiale du et/ou des joueurs visé(s) par la demande,
- Le remboursement sera effectué, par chèque, en un seul versement dans un délai de 30 jours suivant la réception de la demande de remboursement,

- Les dates suivantes seront prises en considération :
- o Avant le 1^{er} septembre (incluant le brise-glace): 25\$ non remboursable,
 - o Pendant le camp de sélection : 100\$ non remboursable,
 - o Après le camp de sélection : 60% du coût initial d'inscription non remboursable,
 - o Après le 1^{er} novembre : aucun remboursement.

En vous inscrivant pendant la période officielle, vous nous aidez à mieux planifier les besoins en heures de glace, ainsi que le nombre d'équipes.

Merci de votre collaboration,

HOCKEY MINEUR BEAUCE-NORD

Manon L'Heureux, secrétaire
HOCKEY MINEUR BEAUCE-NORD